

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 10/06/2010

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents:	BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à MICHAUD Sylvie RAFFIN Christelle qui donne procuration à PILLARD Claudie
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 29/04/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES - COMBES AU SIDEC**

M. le Maire Adjoint donne lecture du courrier de la Communauté de Communes des Hautes Combes en date du 19/05/2010 informant de son intérêt à adhérer au SIDEC et sollicitant l'approbation de la commune.

En effet, le SIDEC, dans son rôle historique de Syndicat Mixte au service des collectivités du Jura est de plus en plus en relation avec les Communautés de Communes à travers la mise en oeuvre de missions dans de nombreux domaines d'activités (SIG, informatique, Très Haut Débit, énergies, eau ...). La Communauté de Communes des Hautes-Combes dont notre commune est membre a bénéficié, bénéficie ou pourrait être amenée à bénéficier de la part du SIDEC, de services mutualisés dans le cadre des compétences statutaires de ce dernier.

Ainsi, pour mieux intégrer les Communautés de Communes dans le propre fonctionnement du SIDEC, ce dernier a procédé à une modification statutaire et a sollicité les Etablissements Publics Intercommunaux (EPCI) à formaliser leur adhésion et participer à la désignation de vingt délégués au sein du Comité Syndical du SIDEC.

La Communauté de Communes des Hautes Combes a approuvé le principe de ce nouveau dispositif et sollicite notre commune pour acter cette participation au sein du SIDEC en tant que membre adhérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve la participation de la Communauté de Communes des Hautes-Combes au sein du SIDEC en tant que membre adhérent, aux conditions sus-visées,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **II. CONSEIL GENERAL/ENTENTE SPORTIVE : CONTRATS OBJECTIFS 2010**

M. le Maire rappelle que l'association Entente Sportive a décidé de procéder à des travaux de réfection de son bâtiment "Stand de Tir" à la Fin du Pré en vue du développement de l'activité tir et biathlon. Une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat d'objectifs 2010 a été sollicitée.

Le Conseil Général informe M. le Président de l'association que l'attribution éventuelle d'une subvention de 20 % pour ce dossier pourra être instruite à condition que la commune s'engage à assurer une participation financière de 7 %.

M. le Maire confirme que la commune avait promis de participer à la construction de toilettes aux normes "handicapés", ainsi qu'à l'extension du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de s'engager à financer au minimum, à hauteur de 7 %, du montant des travaux de réfection du bâtiment.

## **III. SJE : DEVIS GOUDRONNAGE**

M. le Maire rappelle que trois entreprises avaient été retenues pour des opérations de goudronnage.

1° - La Société SAULNIER va intervenir durant la semaine du 23 juin pour la réalisation de Point A Temps sur diverses voies communales.

2° - La Société EFFIAGE a réalisé les enrobés couvrant l'allongement de la piste de ski à roulettes sur "Le Replan" ainsi que la plate-forme de « La Fin du Pré » à proximité de la caserne des pompiers.

M. le Maire a fait part de son regret de n'avoir pu utiliser le surplus d'enrobé qui a été détruit.

3° - La SJE doit réaliser un enduit monocouche, sur les voies communales de l'Etain, et la Curtine.

Or, concernant le secteur de l'Etain, il s'avère également nécessaire de protéger le pont qui est détérioré, en réalisant un enrobé ainsi que son chemin d'accès pour lequel une imprégnation bicouche est recommandée. Enfin, pour assurer une reprise complète et durable du secteur, il est proposé de recouvrir la place de l'Etain d'un tapis d'enrobé à chaud.

La proposition établie par la Société SJE se décline comme suit :

- Place de l'Etain (tapis d'enrobé à chaud) 2 380 €HT
- Chemin d'accès au pont (imprégnation bicouche) 1 650 € HT
- Pont (tapis d'enrobé à chaud) 1 820 € HT

soit un montant total de 5 850.00 € HT et 6 996.60€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cet investissement. Vu que cette dépense n'était pas inscrite au budget 2010, il décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) - 7 000 €
- Compte 2152 (installations de voirie) + 7 000 €

#### **IV. P N R - REVISION DE LA CHARTE**

M. le Maire rappelle que le Projet de Charte Horizon 2010-2022 réalisé par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura était à la disposition des élus pour consultation depuis le 4 mars et que le délai légal de 4 mois accordé pour approuver la charte va arriver à expiration.

M. Jean-Louis MICHARD déplore une certaine faiblesse quant à la parole accordée aux élus lors de l'élaboration de la charte.

M. Raphaël PERRIN, membre du bureau, représentant le Conseil Général, regrette également le manque de concertation et d'impulsion politique donnée par les élus qui prennent connaissance de projets déjà validés.

Néanmoins, il reconnaît qu'un travail important a été réalisé par les techniciens, ce qui contribue à la pérennisation de la collectivité.

L'approbation de la charte est ensuite soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, avec 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide d'approuver sans réserve la charte révisée du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

#### **V. LA POSTE - SUBDIVISION PROPRIETE**

Dans le cadre de la mise en vente d'une partie du bâtiment de la Poste comprenant un appartement et une aire de stationnement réservée, M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une subdivision de propriété, sur proposition de Maître VUILLET, Notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le principe de subdivision parcellaire en 3 lots distincts et autorise M. le Maire à prendre attache d'un géomètre pour la réalisation d'un document d'arpentage.

#### **VI. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

M. le Maire confirme que l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est terminée depuis le 31/05/2010. M. le Commissaire Enquêteur dispose d'un mois pour rendre ses conclusions.

Plusieurs administrés ont consigné des observations sur le registre d'enquête.

Par ailleurs, M. Jean-Louis MICHARD a réalisé un document de synthèse, prenant en compte les remarques des différents services de l'Etat, et invite l'assemblée à réfléchir sur les modifications ou précisions à apporter au projet de PLU.

M. le Maire propose le recrutement de Melle Maïlys REGAD pour effectuer les corrections du dossier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, y est favorable.

Par ailleurs, M. le Maire fait part d'un courrier des Services Techniques de la Ville de Saint Claude en date du 27/05/2010 sollicitant l'annexion au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Septmoncel de l'arrêté préfectoral n° 1502 du 19 novembre 2009 relatif aux périmètres de protection des captages d'eau potable de la ville de Saint Claude.

Les documents destinés à l'information du public quant à l'existence des périmètres de protection ainsi que les mises en conformité qui en découlent, seront diffusés ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de l'annexion du présent arrêté au Plan Local d'Urbanisme.

## **VII. COURRIERS DIVERS**

### **A) DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) : ARRETE BIOTOPE « CORNICHES CALCAIRES »**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires en date du 24/05/2010 concernant le projet d'arrêté de biotope pour les corniches calcaires, précisant qu'aucune décision ne sera prise sans concertation avec les partenaires scientifiques et utilisateurs de l'espace.

Dans le cadre du projet de Via Ferrata, M. le Maire rappelle que des études scientifiques appropriées ont été menées. Expertise faunistique et floristique, étude des chiroptères, étude de tracé. Ces rapports sont à la disposition des services de la DDT. Une rencontre sur le terrain sera également proposée de manière à pouvoir aborder tous les aspects de ce projet.

### **B) MME ELISABETH REGARD: DEGRADATION CHEMIN COMMUNAL**

M. le Maire fait part du courrier de Mme Elisabeth REGARD en date du 20/05/2010 sollicitant la réfection du chemin communal situé entre sa propriété et celle de M. GOSSELIN.

Lors de l'intervention prochaine sur la commune de la Société de goudronnage SJE, un surplus d'enrobé pourra être déposé sur le chemin dégradé.

### **C) COMMUNAUTE DE COMMUNES ARCADE : ECOLE DE MUSIQUE/MEDIATHEQUE**

Par courrier du 30/04/2010, M. le Président de la Communauté de Communes ARCADE sollicite une participation financière pour 2 abonnés à la Médiathèque et 1 abonné à l'Ecole de Musique, le coût réel annuel étant de

- 2 x 144 € pour la Médiathèque,
- 1 x 1 550 € pour l'Ecole de Musique.

Considérant le fait que la commune de Septmoncel offre ces services à sa population par le biais de la bibliothèque municipale et de l'école musique par convention entre la Communauté de Communes des Hautes Combes et la ville de Saint-Claude, que les 3 usagers concernés utilisent les services d'Arcade pour convenances personnelles, et qu'aucune information n'a été communiquée lors de l'inscription, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse ce financement.

A ce sujet, M. le Maire rappelle qu'il aurait préféré un regroupement des communautés de communes à l'échelle du Pays afin de mutualiser les coûts et faire profiter des services à un territoire plus vaste.

### **D) MLLE JUSTINE COMOY – DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire donne lecture du courrier de Melle Justine COMOY, élève-infirmière à Lons Le Saunier, sollicitant, par l'intermédiaire de l'Association ASSETTI- IRFSS-CROIX-ROUGE, une aide financière pour l'organisation d'une mission humanitaire en Afrique.

Considérant la participation d'une étudiante de la commune de Septmoncel, qui plus est sapeur-pompier volontaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 100 € à l'association ASSETTI et de prélever cette somme sur le compte 6574 (subvention de fonctionnement organisme de droit privé).

#### E) GENDARMERIE - M. ROUCHE

M. le Maire fait part du message de remerciements de M. ROUCHE, Chef de la Gendarmerie de Septmoncel pour la réfection de la cour par la Société SJE et pour les fournitures de rafraîchissement extérieur du bâtiment.

#### F) M. MICHEL DE LA TORRE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Michel De La Torre qui a réalisé un dossier documentaire conséquent portant sur les 36650 communes de France. Ne pouvant plus conserver ces documents, il propose de les transmettre aux communes concernées pour archivage en échange d'une modique rémunération : 10 € + 5 € pour la couverture des frais d'envoi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour le paiement de 15 € à M. Michel De La Torre, qui seront prélevés sur le compte 6574.

### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

#### A) TRAVAUX DE PROTECTION DE FALAISES SUR RD 25 ET EXPLOITATION FORESTIERE DE LA RECUA

Suite à la convention signée entre le Conseil Général et la commune pour la protection de falaises entre le carrefour de "La Recula" et "La Cernaïse", M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux doivent débuter lundi 14 juin et ce, pour une durée totale de deux mois et demi maximum.

Pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite sur la RD 25 entre le carrefour de « La Recula » et le lieudit « La Cernaïse » du lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2010 inclus. Le reste du chantier se fera sous forme d'alternat.

Conjointement, l'Office National des Forêts (ONF) procédera à des travaux d'exploitation forestière de résineux menaçant la voie communale n°11 Route de la Recula.

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes dispositions utiles pour assurer la sécurité des usagers des voies communales, toute circulation sera interdite dans les deux sens du lundi 14 juin au vendredi 18 juin 2010 sur la voie de la Recula n° 11 pour la partie sur la commune de Septmoncel et n° 7 pour la partie sur la commune des Molunes.

#### B) SNC SAUT DU CHIEN/TERRAINS FLUMEN

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que le Parc Naturel Régional a étudié des recherches de financement pour l'acquisition de terrains dans le site des gorges du Flumen, représentant 101 ha 12a 70ca.

La Société Réseau Ferré de France (RFF), consultée dans le cadre du programme des mesures supplémentaires en faveur de l'environnement, serait favorable à un financement à hauteur de 60% du coût d'achat évalué par les Domaines.

Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de ce terrain, offrant ainsi un droit d'eau, et une emprise foncière non négligeable.

M. le Maire mandate M. Jean-Christophe SAVOIE pour contacter le PNR et négocier à nouveau avec M. HUBEAU.

### C) CREATION VOIRIE ROUTE DE GENEVE/LES CURTILLET

M. le Maire présente le projet de plan de parking réalisé par le M. Jean-Michel CURTET, architecte. 25 places de stationnement sont répertoriées et l'accès indiqué se fait de la Route de Genève en sens unique montant.

Après consultation, l'assemblée souhaite envisager un double-sens et reste dans l'attente de l'étude des coûts.

### D) ERDF : CONVENTION MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

M. le Maire informe qu'ERDF souhaite établir une convention de servitude pour installer sur la parcelle AM30, « chemin de la Poste », le nouveau poste de transformation en remplacement de celui de la "Tape aux Femmes" qui sera déposé.

Une information complémentaire sur le projet est demandée.

### E) COMPTE-RENDU REUNION SIDEC DU 03/05/2010 : CARTOGRAPHIE ET GUIDE ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Louis MICHARD dresse un compte-rendu de l'étude cartographique et du guide de l'éclairage public réalisés par le SIDEC, en collaboration avec le Parc Naturel Régional sur 24 communes du Département.

La démarche est jugée très intéressante et à terme, toutes les communes du Jura disposeront de cet outil. D'ores et déjà, recommandation est faite de changer les poteaux, les lampes au mercure seront définitivement interdites en 2015.

Concernant les LED, le SIDEC estime ne pas avoir assez de recul pour connaître les avantages et préconise d'attendre quelques années.

### F) COMPTE- RENDU REUNION DU 08/06/2010 : AMENAGEMENT DU CŒUR VILLAGE

M. Nicolas GINDRE, Président de la Communauté de Communes des Hautes Combes rend compte de la réunion qui s'est tenue le 08/06/2010 en mairie de Septmoncel. Réunion qu'il a sollicitée en invitant les membres du Parc Naturel Régional (PNR), du Conseil en Architecture en Urbanisme et en Environnement (CAUE), du cabinet d'étude et de M. Le Maire, suite à un avis technique reçu le 18/05/2010 demandant une révision partielle du projet.

La demande essentielle de réorganisation du cœur village concerne la trop faible place accordée aux piétons. Le stationnement devra être réétudié en conséquence et un consensus semble se dégager en déplaçant la fontaine.

Une nouvelle proposition est en cours. M. Nicolas GINDRE souhaite que la place Dalloz soit aménagée à l'automne 2010 de manière à être fonctionnelle pour le commerce de la boulangerie.

Cet aménagement du cœur village fait partie du programme de la 3ème tranche de la charte paysagère.

Une prochaine réunion est prévue le 29 juin pour décision définitive.

### G) TOUR DE FRANCE : CREATION COMMISSION PARKING

M. le Maire fait part des zones d'emplacement des véhicules de secours établies par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Considérant qu'environ 50 000 personnes risquent d'être présentes dans les Lacets de Septmoncel, les services de la Préfecture demandent un inventaire des parkings et un dispositif particulier.

M. le Maire propose de mettre en place une commission parkings afin de gérer au mieux l'afflux de spectateurs. Une réunion publique avec « Appel à bénévoles » aura lieu lundi 21 juin à 18h30 en mairie de Septmoncel.

#### H) LES HEBDOS DU HAUT-JURA - Vues du ciel

Les hebdomadaires "Le Courrier de Saint-Claude" et "L'Indépendant du Haut-Jura" proposent de réitérer l'opération d'un numéro spécial "SEPTMONCEL, VUES DU CIEL" avec une présentation de la commune dans un cahier central détachable de 4 pages. Ces photos seront réalisées depuis un ballon dirigeable.

La parution se fera pour la fête de la Saint-Louis et la distribution de 400 journaux pour un coût de 280€ sera assurée par la mairie.

L'assemblée est favorable à ce projet.

#### I) INVITATION CENTENAIRE MIJOUX

M. le Maire fait part d'une invitation à tous les membres du Conseil Municipal le 04 juillet 2010 à 10 H pour commémorer le Centenaire de la Commune de Mijoux.

#### J) FLEURISSEMENT

Mme Claudie PILLARD indique que le fleurissement du village est entièrement réalisé, avec pour dernier aménagement, le panneau RIS à la fin du Pré.

#### K) REUNION SYNDICAT DU MASSACRE

M. le Maire rappelle la réunion d'information sur le Syndicat du Massacre qui se tiendra le jeudi 17 juin à 18 H en mairie de Septmoncel.

#### L) FUSION COMMUNAUTES DE COMMUNES

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique sur la fusion des Communautés de Communes aura lieu le mercredi 23 juin à 20 h à la Salle des Dolines.

#### M) EDUCATION NATIONALE - PROGRAMME ECOLE NUMERIQUE RURALE (ENR)

Dans le cadre du programme de développement du numérique dans les écoles rurales (ENR), M. Jean-Christophe SAVOIE informe que l'écran et l'appareil de projection ont été livrés et installés à l'école. Les 8 ordinateurs seront fournis d'ici fin juin.

Séance levée à 23H55

Le Maire,

Affiché le 17/06/2010

Raphaël PERRIN